

dans la province d'Ontario. On m'informe que pour l'année 1959, ce montant additionnel de 50c. la tonne, qu'on nous demande de voter actuellement pour le transport du charbon de la Nouvelle-Écosse à l'est de Toronto, sera insuffisant. Alors que le gouvernement nous demande de voter cette somme additionnelle de \$630,000, il lui incombe de nous dire: Nous nous proposons de demander à la Chambre de voter ce crédit supplémentaire, afin de permettre le transbordement d'une plus grande quantité de charbon dans la province d'Ontario.

Au cours de l'année 1958, le marché de la province de Québec est resté à peu près au même niveau que les années précédentes. Depuis 1947, on a vendu, dans la province de Québec, environ 1,800,000 tonnes de charbon par année, et c'était là le principal marché extérieur des provinces Maritimes.

Dans la province de la Nouvelle-Écosse, la consommation s'établit à environ 1,800,000 tonnes également.

Au cours des mêmes années, on a vendu une certaine quantité de charbon aux provinces de Terre-Neuve et du Nouveau-Brunswick, et le reste a été utilisé dans l'industrie ou par la compagnie Dosco elle-même, soit à Sydney, soit par quelques autres de ses usines.

Monsieur le président, l'étude de ce crédit est très importante et nous, qui siégeons de ce côté-ci de la Chambre, voulons que cette somme d'argent soit votée le plus rapidement possible. Mais voici ce qui s'est produit. L'an dernier,—et c'est encore là une question de transport,—on a dit à la population de la Nouvelle-Écosse: "Tous vos problèmes sont réglés. Le nouveau gouvernement va s'occuper des mines de charbon de la Nouvelle-Écosse."

Qu'a-t-on fait? Si le gouvernement avait tenu sa promesse, l'an dernier, et avait facilité le transport d'une plus grande quantité de charbon à l'extérieur des provinces Maritimes, nous n'aurions pas à faire face à ce problème des plus grave à l'heure actuelle. Nous sympathisons avec la population de la Nouvelle-Écosse...

(Traduction)

M. Coates: Monsieur le président, l'honorable député ne se conforme absolument pas à la décision qui a été rendue antérieurement.

(Texte)

M. Dumas: J'ai dit, au début de mes observations, que cette question de transport du charbon constituait le problème auquel les mines de charbon de la Nouvelle-Écosse devaient faire face actuellement. Les 10,000 ou 12,000 mineurs employés dans les charbonnières du Cap-Breton...

Une voix: L'honorable député qui vient de vous interrompre devrait le savoir.

[M. Dumas.]

M. Dumas: Monsieur le président, je dis qu'on a fait des promesses à la Nouvelle-Écosse. On a même été jusqu'à déclarer qu'il n'y aurait pas de chômage dans les mines. Qu'est-ce qu'on a vu? L'été dernier, on a vu...

(Traduction)

L'hon. M. Fleming: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Nous assistons à la répétition de ce qui s'est produit quand le préopinant a parlé. Comme vous ne présidiez pas quand ce point a été soulevé au sujet des remarques du préopinant, puis-je faire remarquer, monsieur le président, que ce crédit concerne une chose et seulement celle-là,...

Des voix: La clôture!

L'hon. M. Fleming: ...c'est-à-dire la subvention supplémentaire de 50c. par tonne de charbon transportée depuis les provinces Maritimes jusqu'aux marchés du Canada central, qui s'ajoute aux subventions actuelles et qui entre en vigueur le 1^{er} avril 1958. C'est de cette seule chose, le supplément de 50c. à la subvention précédente, qu'il s'agit. Elle n'autorise pas la discussion, ainsi qu'il en a été décidé par l'Orateur suppléant alors qu'il occupait le fauteuil. Elle n'autorise nullement cette large discussion de toute l'économie de la houille. L'honorable député qui parle maintenant est en train de faire le genre de discours que celui qui l'a précédé a essayé de faire et que l'Orateur suppléant, alors au fauteuil, a jugé nettement contraire au Règlement.

L'hon. M. Chevrier: Permettez-moi de dire un mot sur la question du Règlement. J'ai écouté avec beaucoup d'attention ce que l'honorable député disait en français, et quiconque comprend bien le français ne peut que conclure que l'honorable député parlait du transport du charbon. Il a constamment fait porter ses observations sur le transport du charbon et cela pendant tout le temps qu'il a parlé, depuis le début de ses observations jusqu'à ce qu'il soit interrompu par le ministre des Finances. Je vous signale respectueusement, monsieur le président, que ses observations sont parfaitement conformes au Règlement.

M. le président suppléant: J'étais derrière le rideau au moment où le président a rendu sa décision, de sorte que je l'ai entendue. Je m'en tiendrai donc, naturellement, à la décision du président. J'estime, d'après la traduction, que les premières observations de l'honorable député étaient parfaitement conformes au Règlement. Depuis trois ou quatre minutes, cependant, je crois qu'il a commencé à s'éloigner un peu; toutefois, je suis sûr qu'il veut revenir au sujet à l'étude.

M. Dumas: Vous êtes bien aimable, monsieur le président.